

COMMUNE DE DAME-MARIE-LES-BOIS
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30/04/2015

* * * * *

Le 30 Avril 2015, légalement convoqués, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à 20 heures 30 minutes à la Salle du Conseil à la Mairie, sous la présidence de Madame PEREIRA Manuela Maire.

Présents : Mme PEREIRA Manuela, Maire,
Mmes : BOUVIER Dominique, PETAY Jocelyne,
MM : BOUCHER Hervé, DUVILERS Christophe, FLEUR Dany, LEBRASSEUR Frank, LEROY Christophe,
PERDREAU Christian

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DUCHAMP Géraldine à Mme PEREIRA Manuela,

Secrétaire de séance : Mme PETAY Jocelyne

Le compte-rendu de la séance précédente a été lu et adopté.

* * * * *

1. TRAVAUX DE VOIRIE 2015

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les devis de la SARL STABISOL pour la voirie 2015 :

- Pour le lieu-dit « La Hauboiserie le devis est chiffré à 9 230,00 € HT pour la réfection et le reprofilage du chemin.
- Pour le renforcement de voirie à la Travaillère, le devis est chiffré à 3 168,00 € HT

Madame le Maire demande au conseil de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 8 voix pour et 2 abstentions décide de confier les travaux de réfection et de reprofilage du chemin de la Hauboiserie pour un montant de 9 230,00 € HT et le renforcement du chemin de la Travaillère pour un montant de 3 168,00 € HT à La SARL STABISOL

2. TRAVAUX ÉCOLE

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le devis du Castelreudaï Insertion pour la fourniture et la pose d'un chauffe-eau à l'école. Le devis s'élève à 880,00 € HT

Madame le Maire demande au conseil de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 9 voix pour et 1 abstention décide de confier les travaux de fourniture et de pose d'un chauffe-eau à l'école au Castelreudaï Insertion pour un montant de 880,00 € hors taxes.

3. TRAVAUX ÉLECTRICITÉ

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le devis du Castelreudaï Insertion pour la réfection de l'électricité dans la grange achetée à usage de local technique par la commune. Le devis présenté comprend l'installation des appareillages dans les ateliers et la cave et s'élève à 1 740,00 € HT

Madame le Maire demande au conseil de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de confier les travaux d'installation des appareillages dans les ateliers et la cave au Castelreudaï Insertion pour un montant de 1 740,00 € HT.

4. FACTURATION ASSAINISSEMENT

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de deux concitoyens pour une réduction de leur facture d'assainissement. À savoir :

- Monsieur COURVALIN pour sa facture du 1^{er} semestre 2015 qui se décompose par l'abonnement 2015 de janvier à juin 2015 et la consommation de juillet à décembre 2015 de 85 mètres cube qu'il conteste (estimation trop élevé de Veolia)
- Madame LAFFONT pour sa facture du 1^{er} semestre 2015 qui se décompose par l'abonnement 2015 de janvier à juin 2015 et la consommation de juillet à décembre 2015 de 67 mètres cube qu'elle conteste la consommation facturée étant celle du compteur jardin et non celui de la maison.

Entendu les explications de Madame le Maire,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- De faire une réduction de la totalité de la consommation facturée sur la facture du 1^{er} semestre 2015 soit 85 mètres cubes pour Monsieur COURVALIN.
- De faire une réduction de 49 mètres cube sur la consommation facturée sur la facture de 1^{er} semestre 2015 pour Madame LAFFONT.

5. ASSURANCE DE LA COMMUNE

Madame le Maire rappelle que depuis plusieurs années, la commune souscrit ses contrats d'assurances auprès d'AREAS. Elle informe le Conseil Municipal qu'elle a contacté l'assurance GROUPAMA afin d'avoir un devis comparatif pour les assurances de la commune.

Le devis établi par l'assurance GROUPAMA est pour les mêmes garanties de 3 760,09 € au lieu de 5 589,00 € pour l'assurance AREAS.

Elle demande au Conseil de se prononcer.

Entendu les explications de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

De souscrire ses contrats d'assurance auprès de Groupama à compter du 1er janvier 2016

De demander la résiliation de ses contrats souscrits auprès d'AREAS à compter du 1er janvier 2016

6. INFORMATIONS

Logement social du 4 rue de Blémars

Un nouveau locataire a été choisi et entrera dans les lieux le 1^{er} juin 2015

A Dame-Marie-les-Bois, le 4 mai 2015

Madame le Maire

Manuela PEREIRA